



## Succession, intérêts de la caisse des dépôts et consignations

-----  
Par chantalou

bonjour suite à un partage de succession l'argent qui était placée par le notaire à la CDC a rapporté des intérêts je m'aperçois que le notaire a retenu plus de 1100 euros de prélèvement forfaitaire à 24% CSG 8,20% prélèvement social 4,50% contribution additionnelle RSA 2 % CRDS 0,50%

j'ai posé des questions et on me répond que cela est obligatoire depuis le 1er janvier 2015. je suis d'autant plus étonnée que ces prélèvements sont dans le relevé de compte imputés à trois des héritiers sur 5 et pour des montants différents il y a vraiment de quoi se poser des questions !